

*Direction générale de l'aviation civile***Décision n° 00047/SIA/D du 28 avril 2003 portant création d'un site Web au service de l'information aéronautique**NOR : *EQUA0310333S*

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de l'information aéronautique,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé au service de l'information aéronautique, 8, avenue Roland-Garros, BP 245, 33698 Mérignac Cedex, un site Internet Web dans le cadre duquel est mis en œuvre le traitement automatisé d'informations nominatives suivant : la collecte de données personnelles par le biais de formulaires dont la finalité est la commande en ligne de documentation, avec ou sans paiement en ligne par carte bancaire.

Article 2

Les catégories d'informations nominatives traitées sont : les adresses de messagerie électronique (courriel), l'identité des clients, leur adresse postale et éventuellement leur numéro de téléphone.

Article 3

Le service de l'information aéronautique est destinataire unique des informations nominatives traitées.

Article 4

Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-14 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du webmestre du service de l'information aéronautique (SIA/MED/Mercatique).

Article 5

Le chef du service de l'information aéronautique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mérignac, le 28 avril 2003.

*Le chef du service
de l'information
aéronautique,
A. Grandclaude*